

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 202

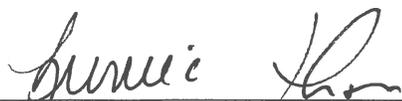
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE la dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 du règlement de zonage 202 de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a été demandée pour un immeuble localisé au 220, 3^e Rang, Saint-Godefroi (Québec), lot no 5953884;

QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre l'agrandir le garage existant.

QUE cette demande de dérogation mineure est soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par l'inspecteur municipal, qui aura lieu le 27 mai 2024 à 16h30 à la salle du conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi située au 109C, Route 132, Saint-Godefroi (Québec) pour entendre les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le conseil.

Donné à Saint-Godefroi, ce 8^e jour de mai 2024.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière